AIDES

Production de jeux vidéo

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Innovation
- #Économie culturelle
- #Numérique

L'aide à la production de jeux vidéo vise à accompagner les entreprises du secteur dans la phase de production du développement de leurs jeux, en vue d'une commercialisation.

Objectif

Cette aide à la production vise à :

- Développer la filière locale, prioritairement les studios indépendants, soit à travers leurs productions ou bien associés en tant que prestataires,
- Soutenir des projets ambitieux, porteurs d’innovation et de créativité.

Bénéficiaire

Entreprises de toute taille (auto-entrepreneurs, TPE, PME, GE) implantées ou non en région Nouvelle-Aquitaine et justifiant de la propriété des droits.

Prioritairement :

- des studios de développement de jeux vidéo,
- des éditeurs,
- des distributeurs.

Montant

L'aide prend la forme d'une subvention.

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses liées à la fabrication du jeu, que ce soit les dépenses de fonctionnement et/ou dépenses d’investissement,dont les dépenses de communication/marketing.

Le plafond d'aide est de 150 000 € et le taux d'intervention ne peut excéder 50%.

Critères de sélection

Les projets seront jugés selon deux critères :

- l'aspect artistique,
- la faisabilité économique.

Cela peut être un produit original à vocation culturelle et/ou éducative.

Il sera apporté une attention particulière :

- aux projets traitant d’un sujet environnemental ou sociétal,
- aux entreprises ayant une réflexion sur le gain environnemental, social et sociétal attendu à l’issue du projet et au regard des perspectives de développement du marché.

Comment faire ma demande ?

Prise de contact obligatoire avant tout dépôt de dossier.

Par email ou par téléphone, aux coordonnées indiquées ci-après.

Correspondants

- **Délégation numérique**

Délégation numérique - Marie Perronnet

05 45 94 37 86 ou 06 11 76 76 69